

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 20200716\_27 du 16 juillet 2020

Service de la Vie Associative

L'an deux mille vingt , le seize juillet, à 18 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 juillet 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anne-France ARGANS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

#### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Anne PASTUREL - Christine CHALAND - Anne-France ARGANS - Georges TRANCHARD - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Tassadit BELLABAS - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Anaëlle CAILLET - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE

#### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE  
Louis PROTON pouvoir à Bertrand SEGRETAIN  
Christian AMBARD pouvoir à Anne-France ARGANS  
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Frédéric HYVERNAT  
Philippe SOUCHON pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD  
Philippe LOCATELLI pouvoir à Solange MARTELLACCI  
Laurence DUCHAMP pouvoir à David GUILLEMAN  
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Pierre LAFORETS  
Paul SACHOT pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET  
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS

#### **Objet : Subventions supérieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2020**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 08/07/2020

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La Commune d'Oullins décide de maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions ci-dessous.

Conformément à la loi, les conventions d'objectifs sont jointes à la présente délibération.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à la subvention totale attribuée pour 2020. Pour faire face aux éventuelles difficultés de trésorerie qui ont pu être rencontrées en début d'année civile ou pendant la crise sanitaire, deux acomptes ont déjà été versés à l'ensemble des associations conformément à la délibération n°20191205\_5 du Conseil municipal en date du 5 décembre 2019 relative à l'autorisation d'engagement des acomptes sur les subventions versés aux associations avant le vote du budget primitif 2020 et à la décision n°D20\_051 en date du 17 avril 2020 ayant pour objet le versement d'acomptes sur subventions aux associations. Le reste dû sera calculé en soustrayant les deux acomptes qui figurent dans la colonne de droite du tableau ci-dessous.

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2020 (article 6574)</b>				
Nomenclature fonctionnelle		Association	Montant de la subvention totale attribuée pour 2020	Montant des deux acomptes déjà versés
Fonction 3 Culture	311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique	Music'85	<b>67 000 €</b>	33 750 €
Fonction 3 Culture	311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique	Musique O Parc	<b>100 000 €</b>	55 600 €
Fonction 4 Sport et jeunesse	422 - Autres activités pour les jeunes	ACSO Fonctionnement	257 000 €	
Fonction 4 Sport et jeunesse	422 - Autres activités pour les jeunes	ACSO Jeunesse	67 075 €	
Fonction 6 Famille	64 Crèches et garderies	ACSO Petite enfance	153 900 €	
<b>Total ACSO</b>			<b>477 975 €</b>	254 985 €
<i>Pour mémoire l'ACSO percevra également une subvention d'investissement de 5 000 € votée et inscrite par ailleurs.</i>				
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	CASCOL Football	<b>26 000 €</b>	12 800 €
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	Fraternelle d'Oullins	<b>32 500 €</b>	9 800 €
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	Oullins Sainte Foy Basket	<b>28 000 €</b>	13 400 €
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	Patronage Scolaire Laique d'Oullins (PLO) Fonctionnement	48 300 €	
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	PLO insertion par le sport	1 000 €	
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	PLO sport citoyen	1 000 €	
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	PLO contrat GRS	2 700 €	
Fonction 4 Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	PLO contrat natation synchronisée	2 000 €	
Fonction 5	521 - Services à	PLO handicap	1 000 €	

Interventions sociales et santé	caractère social pour handicapés et inadaptés			
		<b>Total PLO</b>	<b>56 000 €</b>	29 490 €
<i>Pour mémoire le PLO percevra également une subvention d'investissement de 10 000 € votée et inscrite par ailleurs.</i>				
Fonction 4 Sport et jeunesse	422 - Autres activités pour les jeunes	Ludothèque part contrat enfance	51 200 €	
Fonction 6 Famille	63 – Aides à la famille	Ludothèque apports et atouts du jeu	3 100 €	
Fonction 6 Famille	63 – Aides à la famille	Ludothèque fonctionnement	3 900 €	
		<b>Total Ludothèque</b>	<b>58 200 €</b>	32 429 €
Fonction 4 Sport et jeunesse	422 - Autres activités pour les jeunes	Maison des jeunes et de la culture (MJC)	<b>230 500 €</b>	129 000 €
Fonction 9 Action économique	94 – Aides au commerce et aux services marchands	Oullins Centre-Ville Management de Centre-Ville	32 900 €	
Fonction 9 Action économique	94 – Aides au commerce et aux services marchands	Oullins Centre-Ville Animation	40 000 €	
		<b>Total Oullins Centre-Ville</b>	<b>72 900 €</b>	41 870 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 149 075 €</b>	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus.

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des montants restant dus, soit 535 951 € (cinq cent trente cinq mille neuf cent cinquante et un euros). Le total des acomptes déjà versés représente la somme de 613 124 €. Le total des subventions accordées pour l'année 2020 est de 1 149 075 € (un million cent quarante neuf mille soixante quinze euros).

**APPROUVE** les conventions d'objectifs annexées.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2020 au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Clotilde POUZERGUE	
Maire	
Conseillère métropolitaine	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille vingt , le seize juillet**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*